



Reconnaissance d'un enfant hors mariage

Par **tony75012**, le **03/06/2012 à 12:32**

Bonjour,

puis-je reconnaître un enfant sans que sa mère en soit informée ? sachant qu'il n'y a aucun lien légal avec la mère, ni avec l'enfant !

merci.

Par **cocotte1003**, le **03/06/2012 à 19:49**

Bonjour, si vous reconnaissez un enfant qui n'est pas de vous, sa mere peut vous faire "casser" cette reconnaissance au tribunal et vous risquez fort d'etre condamné car c'est illégal. elle peut aussi en profiter pour saisir le JAF pour vous demander une pension alimentaire pur 'éducation de l'enfant, cordialement

Par **missodail**, le **06/06/2012 à 17:21**

bonjour mon fils a reconnu un enfants avant la naissance , mais il y a doute sur cette paternité , en qualité de grand mere puis demandé a la justice qu'un test de partenité soit effectuer , afin d'etre sure que cette enfant soit bien le fruit de mon garçons car je refuse qu'un enfant si illégitime es porte mon nom de famille et que mon fils paye une pension merci de me repondre cordialement

Par amajuris, le 06/06/2012 à 18:08

bjr,

vous devez entamer une procédure devant le tribunal pour contester cette paternité.

l'action en contestation de paternité est ouverte à toute personne qui y a intérêt en rapportant la preuve contraire.

il serait plus judicieux que ce soit votre fils qui fasse cette action.

cdt